

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni le 16 septembre 2025 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 14

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CERÉZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : 3

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS, pouvoir donné à Mme BARJONET.
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée,

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

N°DS20250905

ACTION SOCIALE : SUBVENTION POUR LA SEMAINE DE LA MÉDIATION

Dans le cadre de la 7^{ème} édition de la Semaine Internationale de la Médiation programmée en France du 10 au 18 octobre 2025, le Tribunal Judiciaire de Lorient continue de développer des animations hors les murs, en partenariat avec d'autres acteurs, afin de promouvoir la médiation auprès du grand public et en faire une véritable culture.

Pour rappel en 2022, une action conjointe avait été menée sur la thématique de la médiation familiale avec une « conférence dite gesticulée » abordant de manière ludique le sujet sérieux de la séparation des parents.

En 2023, le Tribunal Judiciaire de Lorient et des médiateurs étaient présents sur le marché d'Hennebont pour aller vers la population et la sensibiliser à la médiation. De plus, 2500 sachets de pain avaient été distribués dans les boulangeries de la Ville avec inscription du slogan « Des tensions dans vos relations ? Pensez médiation ».

Sur les deux années, le CCAS a participé à chaque fois à hauteur de 100 Euros. Chaque ville est sollicitée pour participer financièrement à l'impression des sachets de pain.

En 2024, l'opération des sachets de pain est renouvelée. Le service médiation a fait une information au sein d'un établissement scolaire du 2nd degré afin de présenter le rôle des médiateurs, les différents aspects de la médiation et la notion de conflit. Il est également intervenu au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) avec cette même présentation. Le CCAS est intervenu à hauteur de 200 Euros.

Pour 2025, plusieurs interventions du service Médiation du Tribunal sont prévues à Hennebont avec pour thème « Le handicap et la médiation » :

-Présentation de la médiation et des avantages de ce mode de règlement le 17 octobre aux bénévoles intervenant pour le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) mis en œuvre par l'Espace de la Vie Sociale

-Exposition dans le hall du Centre Socio-Culturel du 10 au 17 octobre des travaux des élèves de la classe ULIS de l'école Paul Emile Victor de RIANTEC sur « Comment s'exprimer quand le handicap perturbe l'appréhension des émotions ? »

-Intervention à la médiathèque de deux médiatrices le 15 octobre : atelier lecture/information pour présenter la médiation aux familles (adultes /enfants).

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le programme d'animations du Service Médiation du Tribunal Judiciaire de Lorient organisées à Hennebont en collaboration avec la Collectivité auprès de la population dans le cadre d'actions de sensibilisation et d'acculturation à la Médiation,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ACCORDER** une subvention d'un montant de **500 Euros** pour le projet d'animations présentés ci-dessus dans le cadre de la Semaine Internationale de la Médiation,
- DE DIRE** que la subvention sera versée à l'UDAF du Morbihan qui centralise la gestion financière de l'action et que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal du CCAS, au compte 65748 à la fonction 428 (Autres interventions sociales).

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 056-265600684-20250916-DS20250905-DE

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,


Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

